

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 04 août 2020
Convocation faite
Le 21 juillet 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER (représentant M^{me} Isabelle BODART), Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{mes} Evelyne LAHAYE, Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Éric GUERINY, Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

2020-07-147 Représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes et notamment l'article 7 qui précise que « le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé des délégués des collectivités. Chaque commune et EPCI, représentée dans le collège du territoire désigne un délégué titulaire et un suppléant »,

Considérant l'abstention de M^{me} Laetitia COMPAGNON sur la représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité, par vote des membres à main levée :
abstention : M^{me} Laetitia COMPAGNON

- * **décide** de procéder à l'élection de l'élu titulaire et de l'élu suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes,
- * **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes	- Titulaire : M. Jean-Pol DEVRESSE - Suppléante : M^{me} Dominique FLORES
---	--

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

